

	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/19 au 31/03/19	mars-20	mars-19	Décembre 2019*	Variation par rapport au 31 mars 2019	%
1- Produits d'exploitation bancaires	13 777	11 976	13 777	11 976	49 147	1 801	15%
Marges et revenus assimilés	10 321	9 134	10 321	9 134	39 309	1 187	13%
Commissions (en produits)	2 309	1 457	2 309	1 457	7 449	852	58%
Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	947	1 125	947	1 125	1 586	-178	-16%
Revenus du portefeuille d'investissement	200	260	200	260	803	-60	-23%
2- Charges d'exploitation bancaires	6 937	6 063	6 937	6 063	26 777	874	14%
Charges encourues et Charges assimilées	6 591	5 786	6 591	5 786	25 188	805	14%
Commissions encourues	346	277	346	277	1 589	69	25%
3-Produit Net Bancaire	6 840	5 913	6 840	5 913	22 370	927	16%
4- Charges opératoires :	7 352	7 707	7 352	7 707	32 208	-355	-5%
Frais de personnel	3 993	3 797	3 993	3 797	18 070	196	5%
Charges générales d'exploitation	1 941	2 104	1 941	2 104	7 300	-163	-8%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	1 418	1 806	1 418	1 806	6 838	-388	21%
6- Structure du Portefeuille			21 321	20 883	21 120	438	2%
Portefeuille- titres commercial			38	219	38	-181	-83%
Portefeuille- titres d'investissement			21 283	20 664	21 082	619	3%
7- Encours des financements à la clientèle			392 441	403 850	401 559	-11 409	-3%
8- Encours des dépôts Dont :			369 867	321 692	352 748	48 175	15%
Dépôt à vue			127 124	104 744	122 650	22 380	21%
Tawfir			99 121	60 596	80 239	38 525	64%
Comptes Istithmars			133 414	144 032	133 969	-10 618	-7%
9- Dettes de Financements et Ressources Spéciales			34 500	37 827	36 942	-3 327	-9%
10- Capitaux Propres**			158 995	182 212	181 001	-23 217	-13%

*Colonne certifiée et qui sera approuvée par l'AGO du 29 Avril 2020.

**Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période 2020.

I. ASPECTS ET METHODES COMPTABLES RETENUES :

1. Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels :

Les indicateurs d'activités trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Méthodes comptables appliquées :

1) Règles de prise en compte des produits et charges :

Les produits et charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2) Provisions sur créances de la clientèle :

La provision est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

3) Portefeuille titres d'investissement :

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation et des fonds gérés.

II. LES FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2020 :

Wifak International Bank a clôturé le premier trimestre de 2020 avec les réalisations suivantes :

- Les marges et revenus assimilés ont augmenté de 13% par rapport au 31 mars 2019.
- Les produits des commissions ont progressé de 58% par rapport à la même période de 2019,
- Les charges d'exploitation bancaires ont augmenté de 14% par rapport au 31 mars 2019.
- Le Produit Net Bancaire a enregistré une hausse de 16% par rapport au 31 mars 2019,
- Les charges opératoires ont enregistré une diminution de 5% par rapport au 31 mars 2019 dû principalement à la diminution des dotations aux amortissements sur les immobilisations de 21% et des charges générales d'exploitation de 8%.
- Les encours des financements à la clientèle sont établis à 392,4 soit une baisse de 3% par rapport au 31 mars 2019.
- Les dépôts et avoirs de la clientèle ont atteint 369,9 millions de dinars soit une progression de 15% par rapport au 31 mars 2019 dû essentiellement à l'augmentation des Dépôts à vue de 21% et des Comptes Idikhar de 64%.

Le premier trimestre de l'exercice 2020 s'est caractérisé également par :

- En application des circulaires BCT 2020 - 06, 07 et 08 relatives aux mesures exceptionnelles en faveur des entreprises professionnelles et des particuliers la banque a procédé au report des tombées des échéances des créances classées 0 et 1 pour les 7 mois de mars à septembre 2020,
- L'application par la banque des autres mesures citées par la circulaire BCT 2020-05 dont on cite la gratuité de retrait par carte ainsi que la gratuité des nouvelles émissions des cartes bancaires classiques,
- Dans le cadre des mesures de prévention prises par la banque contre la propagation du virus Covid-19, la banque a procédé à :
 - L'allègement de son effectif pour limiter les risques de contagion, la généralisation du télétravail pour les processus clés,
 - En application de son plan de continuité d'activité validé (PCA), la banque a pu maintenir son rythme normal d'activité malgré un confinement total de son centre d'affaires pendant 14 jours grâce à son potentiel technologique,
 - La désinfection de ses locaux à savoir son siège social, son centre d'affaires ainsi que ses agences,
 - L'information des clients sur l'aménagement des horaires de travail et l'accompagnement à distance,
 - L'information des clients sur les mesures exceptionnelles en leur faveur,
 - La sensibilisation à la prévention contre la propagation du COVID-19 partage des vidéos de sensibilisation par le biais de nos plates formes réseaux sociaux et aussi via l'affichage dynamique au niveau des agences,
 - La sensibilisation à l'utilisation des solutions digitales et les cartes de paiement WIFAK à travers les canaux suivants :
 - Le site web www.wifakbank.com,
 - Les plates formes de réseaux sociaux Wifak Bank et aussi à travers,
 - Les actions d'emailing aux clients.